



Assemblée générale

Distr. générale
4 janvier 2013

Soixante-septième session
Point 94, *ee*, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 3 décembre 2012

[sur la base du rapport de la Première Commission (A/67/409)]

67/39. Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire

L'Assemblée générale,

Soulignant qu'il importe d'œuvrer à l'édification d'un monde plus sûr pour tous et d'instaurer la paix et la sécurité dans un monde exempt d'armes nucléaires,

Réaffirmant que l'adoption de mesures concrètes de désarmement nucléaire et de prévention des guerres est une priorité absolue,

Convaincue que le désarmement nucléaire et l'élimination complète des armes nucléaires sont indispensables pour écarter le risque de guerre nucléaire,

Rappelant que, dans la Déclaration du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de travailler à l'élimination des armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, et de n'écarter aucune solution possible pour parvenir à cet objectif, notamment en ce qui concerne la convocation éventuelle d'une conférence internationale pour définir les moyens d'éliminer les dangers nucléaires¹,

Réaffirmant le rôle central qui revient à l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement,

1. *Décide* de consacrer, le 26 septembre 2013, une séance plénière d'une journée à une réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire, afin de concourir à la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire ;

2. *Engage* les États Membres à se faire représenter au plus haut niveau à cette réunion ;

3. *Prie* son président de prendre, en collaboration avec les États Membres, toutes les dispositions nécessaires à l'organisation de cette réunion ;

¹ Résolution 55/2, par. 9.



4. *Prie également* son président de dresser la liste des représentants d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social qui participeront à la réunion de haut niveau ;

5. *Prie en outre* son président d'établir à titre de document final de la réunion de haut niveau une synthèse qui sera publiée comme document de l'Assemblée générale.

*48^e séance plénière
3 décembre 2012*
